

TARIFS CABINET BENEDIC AU 1ER JANVIER 2019

TVA AU TAUX DE 20%

GERANCE

Immeubles collectifs :

- 7,8% HT sur le montant
quittancé ou perçu.

Lots isolés :

- 7,8% HT sur le montant
quittancé ou perçu.

REDACTION D'ACTES

Baux commerciaux :

- 10% du loyer annuel avec un
minimum perçu de 200€ HT

COPROPRIETE

GESTION COURANTE

Gestion courante d'un immeuble :

- 180€ HT du lot avec un
minimum de perception de 2500€ HT.
Suivant contrat de syndic à négocier
et adapter en fonction du bien à
administrer (nombre de lots, confort,
équipements, périodicité des comptes,
des conseils, ect...)

Mutation - Domiciliation :

- Etablissement du questionnaire
pour le notaire : 400€ HT (état daté)

TRANSACTION

Location d'appartements bourgeois :

Pour la visite, le montage du dossier et la rédaction du
bail dus le jour de la signature du bail :

- 8€/m² habitable à la charge du locataire
- 8€/m² habitable à la charge du propriétaire

Pour la réalisation de l'état des lieux,
dus le jour de l'état des lieux :

- 3€/m² habitable à la charge du locataire
- 3€/m² habitable à la charge du propriétaire

Location d'un emplacement de parking ou d'un garage :

120% d'un mois de loyer hors charges avec un minimum
de perception de 80€ à la charge du preneur

Location de locaux professionnels ou commerciaux :

15% HT du loyer annuel à la charge du propriétaire.
15% HT du loyer annuel à la charge du locataire.

Vente d'immeuble :

Prix de vente	Honoraires partagés entre vendeur et acquéreur
0-70 000€	5000€ TTC
70 001€ - 135 000 €	7% TTC du prix de vente
135 001€ - 170 000€	6% TTC du prix de vente
> 170 000 €	5% TTC du prix de vente